

ID: 083-218300291-20250922-2025_09_17-DE

2025-09/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

<u>Présents</u>: François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

<u>Absents excusés</u>: Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents: Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS: 18

VOTANTS :

20

VENTE D'UN ANALYSEUR DE BORNE INCENDIE (PONSTRONIC CONNECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE FAYENCE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la compétence "eau et assainissement" qui a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Vu le besoin pour la Communauté de surveiller et d'entretenir les réseaux d'eau et les bornes incendies sur notre territoire,

Considérant que la commune est propriétaire d'un postronique (analyseur de borne incendie) qui n'est plus utilisé de façon régulière par ses services qui ne possèdent plus la compétence de l'eau.

Considérant que la Communauté de Communes du pays de Fayence a un besoin opérationnel de ce matériel pour exercer sa compétence,

Considérant que cette vente permet une meilleure utilisation du matériel au service de l'intérêt public,

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la vente d'un analyseur de borne incendie — ponstronic connect à la communauté de commune du pays de Fayence pour un montant de 4500.00€ (quatre mille cinq cents euros).

De MANDATER Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et réaliser toutes les formalités nécessaires

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance